

Le vingt-deux juillet deux mil vingt-deux à dix-sept heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la présidence de Mr Antony ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : Mr ROUSSEAU Antony, Maire.
Mrs LOYAU Éric et PORTEBOEUF Joël, adjoints.
Mmes BLOT Florence et LEPLET Marie-Claire.
Mrs ARNOULD Maxence, CORROYER Guillaume, GUILLE Bertrand et MARTINEZ Louis-José.

Absentes excusées : Mmes MARCHAND Maëlle PAPIN Cécilia.

Secrétaire de séance : Mme LEPLET Marie-Claire.

Cette réunion était initialement prévue le 18 juillet 2022 avec une date de convocation du 11 juillet 2022 mais en vue de l'incendie qui se propageait sur la commune voisine de La Chapelle aux Choux, les élus ont décidé d'aller y prêter main forte et de reporter cette réunion au vendredi 22 juillet.

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 mai 2022.

Approbation du compte rendu de la réunion du 7 juin 2022.

- **Renouvellement du contrat Segilog**

Segilog prestataire de logiciels (compta, état civil, élections, paie ...). Contrat à renouveler à compter du 01/08/2022 pour 3 ans soit jusqu'au 31/07/2025

	2019-2022	2022-2025
Cession du droit d'utilisation	2 007 € HT / an - 2 408.40 € TTC / an	2 160 € HT / an - 2 592 € / an
Maintenance - Formation	223 € HT / an - 267.60 € TTC / an	240 € HT / an - 288 € TTC / an

Décision :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement auprès du Prestataire Segilog - Berger Levrault pour une durée de 3 ans à compter du 01/08/2022 jusqu'au 31/07/2025 pour un montant annuel de 2 160 € HT « Cession du droit d'utilisation » et 240,00 € HT « Maintenance, Formation ».

- **Proposition Réfection Route de la Cailletière**

Estimation de Mr POTTIER lors de sa venue le 3 mai :

Le coût d'un traitement au ciment de la chaussée avec la réalisation d'un enrobé easycold avec les prix du marché (**sous réserve des résultats de l'étude de sol et hors révision des prix**) peut être estimé de la manière suivante :

- Longueur : 630 mètres
- Largeur moyenne : 3.40 mètres
- Surface : 2200m²

Traitement du sol : 2200 x 10.76 € = 23 672 €

Enrobé Easycold (80 kg/m²) : 180 tonnes x 98 = 17 640 €

Soit un total de 41 312 € HT **hors révision des prix et sous réserve de l'étude de sol.**

Devis COLAS :

Nos réf : OF-2020110012-0061

Dossier suivi par : DELBECQUE Jérémie

CHAMPAGNE, le 26 avril 2022

Page 1/2

ST GERMAIN D'ARCE - La Cailletière - Refection de voirie et traitement de sol

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (€)	MONTANT HT (€)
	<u>PRIX MARCHES</u>				
	RABOTAGE DE CHAUSSEE	M2	2 200,00	5,25	11 550,00 €
	BBSG 0/10	T	PM	79,00	PM
	RECHARGEMENT 0/31,5 à 150 kg/m ² ET TRI-COUCHE	M2	2 200,00	7,90	17 380,00 €
	Commande en mai 2022. Coefficient de révision de 1.0936	FT	1,00	2 707,85	2 707,85 €
	Révision liée à la cause d'imprévisibilité, et accord transactionnel à venir de 5% du montant total des travaux engagés	FT	1,00	1 446,50	1 446,50 €
	SOUS-TOTAL - PRIX MARCHES				33 084,35 €
	<u>PRIX HORS MARCHES</u>				
	Traitement de sol au liant hydraulique suivant les préconisations à 1% de chaux moyen sur 0.50m comprenant couche d'enduit de cure	M2	2 200,00	7,02	15 444,00 €
	Traitement de sol au liant hydraulique suivant les préconisations à 5% de ciment sur 0.35m	M2	2 200,00	8,87	19 514,00 €
	SOUS-TOTAL - PRIX HORS MARCHES				34 958,00 €
	Prévoir 3semaines de route barrée pour prise du traitement de sol				

Conditions de règlement : EFT (Virt) - 30 jours date de facture

Se référer à nos conditions générales de travaux
détaillées au verso de la première page

MONTANT TOTAL H.T.	68 042,35 €
TVA 20%	13 808,47 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	81 850,82 €

Fait à CHAMPAGNE, le 26 avril 2022
Directeur d'Agence
Alain DILLET

Date et Signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
BON pour ACCORD"

Décision :

Mr LOYAU propose que les personnes qui empruntent ce chemin à savoir Mr TESSIER et Mr MARTINEZ participent au financement de celui-ci comme lui l'a fait pour le chemin de St Hippolyte.

Il est proposé de les rencontrer pour leur évoquer le sujet.

Après discussions et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas refaire ce chemin, les finances de la commune ne le permettant pas.

Les trous de ce chemin seront rebouchés en enrobé à froid.

- **Proposition de la banque CRCA**

CARACTERISTIQUES DES PROPOSITIONS

Commune de St Germain d'Arcé

Objet du financement : Travaux voirie
Montant du financement : 80 000 € ou avec refinancement prêt n° 10000026402
246 600 €

1) Prêt moyen terme 80 000 € - Prêt à taux FIXE - Échéances constantes

Durée	Taux	Échéance annuelle
10 ans	2.77 %	9 268.69 €
15 ans	2.77 %	6 590.34 €
20 ans	2.98 %	5 367.32 €

Date de fin de validité : 25/07/2022

Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Frais de dossier : 100 €

2) Prêt moyen terme 246 600 € - Prêt à taux FIXE - Capital constant

Durée	Taux	Échéance annuelle
10 ans	2.77 %	28 570.74 €
15 ans	2.77 %	20.314.72 €
20 ans	2.98 %	16 544.76 €

Date de fin de validité : 25/07/2022

Modalités de déblocage : total dans les 3 mois

Frais de dossier : 250 €

Décision :

Les travaux de la route de la Cailletière ne se réalisant pas, il n'est pas pris de décision par rapport à la proposition.

Demander une simulation pour un court terme TVA.

● Expertises à réaliser ventes des biens communaux

Diag Amiante vente + Dossier technique Amiante + DPE Vente + ERP + Plomb vente + Sécurité électrique vente sur tous les logements = 2 250 € TTC

Décision :

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer le devis d'un montant de 2 250 € TTC de la société Diag Agences pour effectuer les différents diagnostics des logements situés au 2 - 2 bis et 2 ter rue Principale ainsi qu'au 11 rue du Commerce et 7 rue de l'Eglise en vue de la vente de ces bâtiments et au 20 rue Principale pour connaître les travaux à réaliser pour faire des économies d'énergie.

- **Réforme des règles de publicité**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. d'adopter la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

2. Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **1000 Cafés**

Exposé par le Maire suite à un contact avec Mr MENANT de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Ce concept permet de rouvrir un commerce multiservice dans les communes rurales sous réserve que l'étude de projet soit favorable.

Le conseil municipal se laisse le temps de réflexion.

- **Char du Comice**

Comice du canton le 27-28 août à Luché Pringé. Est-ce qu'on fait un char ?

Oui sur le thème champêtre - guinguette.

Réunion le 13 août à 14h chez Guillaume CORROYER pour la confection du char.

- **Organisation de l'école à la rentrée**

Salle de classe ? Conserver la classe actuelle et y intégrer la classe d'arts plastiques.
Condamner la 2nde classe dans le but de faire des économies d'énergie.

Ménage ? Demander à Mme BLANCHARD Marie-Christine qui travaille déjà pour la commune de faire le ménage de l'école à hauteur de 1 fois 1 heure par semaine et cela évoluera suivant la demande et le temps extérieur.

- **Organisation Festiloir**

Réunion de terrain le 25 juillet à 18h.

- **Point sur les différentes commissions communales**

- Bâtiments - Voirie - Chemins- Signalisation (Joël) : Monsieur le Maire a rencontré Mr PELLEROT pour lui faire part des travaux de voirie qui seront réalisés devant chez lui et qui l'empêcheront de sortir de chez lui pendant 3 semaines, un arrangement a été trouvé.
- Embellissement de la commune- Environnement (Cécilia)
 - Compte rendu passage du jury Paysages de nos Villes et Villages fleuris 2022

Compte-rendu visite des villages fleuris du 23 juin 2022	
Lieux	Ce qui est conseillé
Place de la Fraternité (mairie)	Revêtement qui laisse passer l'eau
	Supprimer les bacs en ciment
	Les remplacer par un massif avec des plantations verticales afin
	De ne pas trop empiéter sur la place, au niveau de la rambarde de l'escalier
	en intégrant les bancs dans la décoration.
Sur les trottoirs et devant les maisons	Ne plus enlever les plantes naturelles qui donnent des fleurs
	Semer de la valériane
	
	Semer de la bergerette (Erigeron karvinskianus)
	
Place du village	Laisser le massif touffu existant.

	Revoir celui de l'angle gauche (dos maison martine) en y plantant un arbuste
	à fleurs (sauge, lavande, valériane...)
Eglise	A droite : y rapporter les hortensias plantés à la salle socio-culturelle
	A gauche : laisser le sureau. Massif très beau, simplement à tailler
Monument aux morts	Très joli
	Sur les trottoirs de chaque côté, étant donné qu'ils ne sont pas utilisés par
	les piétons, les garnir entre les rosiers, de :
	Gaura de Lindeimer
	Agapanthe
	
	Pas top les buses où sont planter les rosiers, éventuellement casser le tour
Parc de La Fare	Très beau, très agréable
	Ajouter :
	De la prairie courte et vivace entre les arbres pour créer une sorte de parcours
	
	Surtout ne tondre qu'un passage pour les promeneurs le long de la Fare
Le Pont	Supprimer les jardinières car elles sont à l'extérieur du pont et qu'il n'y a pas de
	navigation, pont utilisé les gens n'y passent pas à pieds principalement.
	La ferrure du pont est belle, voire à la repeindre dans un coloris la mettant en valeur
Parcours de la Fare	Y placer des affiches avec photo de la faune et flore (genre parcours ludique)

		
		
Salle socio-culturelle	Remplacer les hortensias qui ne sont pas assez « invasifs » par du	
	Romarin rampant Pointe du Raz	
		
	Ou tout autre couvre-sol afin que la toile ne se voit plus	
Les jardins privés ouverts sur la rue	Genre ex-maison de Pascale, sont très appréciés. Il faut inviter les habitants à participer au fleurissement de la commune dans leur terrain privé ouvert. Ce point entre aussi en compte dans le fleurissement du village.	
AU FINAL	Nous avons une très jolie commune, surtout un très beau parc, qu'il suffit juste d'améliorer sans trop de finances.	
	Organiser un troc plantes à l'automne est à faire afin de glaner des plants gratuitement	
	Résultat de la commission en novembre.	

- Devis jeu 1 323.07 € TTC (=) accepté

- **Point sur les différentes commissions extérieures**

- Syndicat d'eau de Chenu
- Sivos de la Fare

- Commissions de la Communauté de Communes Sud Sarthe
- Syndicat des Ordures Ménagères
- Syndicat FLAMM

- **Divers**

- Soirée Pyro Concept le 8 octobre 2022
- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande Contrôle des équipements sportifs et aires de jeux
- Prochaine réunion : 12 septembre 2022 à 20h.